

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
16/03/2026	27/03/2026	En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

L'an deux mil dix vingt six

*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Néant

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Néant

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°11-03-2026 – Election de représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de l'association Superflux

Monsieur le Maire expose que l'association Superflux a prévu dans ses statuts que la commune de Bazouges-la-Pérouse soit représentée au sein du conseil d'administration par deux membres du conseil municipal.

Il rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant la nécessité de procéder à la nomination de deux représentants au sein du CA de l'association Superflux, monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître.
Deux élus font acte de candidature : Pascal HERVÉ et Julie Lenoble.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir

Désigne Pascal HERVÉ et Julie Lenoble comme représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'association Superflux

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aline Guiblin', written in a cursive style.

Le Maire

Pascal HERVÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascal Hervé', written in a cursive style.